
CABINET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FILIERES VEGETALES

PROGRAMME AGROECOLOGIE (PAE)

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA FORMULATION
D'UN PLAN D'ACTION DU CADRE DE CONCERTATION NATIONALE
(CCN) ET L'ELABORATION D'UNE CHARTE DE FONCTIONNEMENT
ET DE DURABILITE DU CCN SUR L'AGROECOLOGIE**

Termes de Référence

(Juillet 2023)

1. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique agricole commune, la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), par le biais de son Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) basée à Lomé, appui les organisations nationales pour la réalisation de projets innovants relatifs aux pratiques agro écologiques pour une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest. La CEDEAO s'est dotée du Programme d'Agroécologie (PAE) qui est exécuté et mis en œuvre par l'ARAA. Ce programme est mis en œuvre à travers les composantes ci-après : (i) Appui à la transition agroécologique pour les acteurs locaux, (ii) Formation agricole et renforcement des capacités pour l'intensification agricole durable et la promotion de l'agroécologie, (iii) Appui-conseil et vulgarisation des innovations technologiques pour l'intensification agricole durable et adaptées aux modes de production des petits producteurs, (iv) Echanges, capitalisation et contribution à l'élaboration de politiques publiques d'intensification agroécologique.

Son objectif est d'accompagner les exploitations familiales vers une transition agroécologique pour leur permettre de concilier performances économiques, sécurité alimentaire, renforcement de la résilience, préservation de l'environnement et santé des populations. La mise en œuvre du PAE se fait actuellement à travers le Projet d'Appui à la diffusion et la mise en œuvre de bonnes pratiques d'Intensification Agricole Durable (PAIAD) financé par l'UE et le Projet d'Appui à la Transition Agroécologiques (PATAE) financé par l'AFD. Dans le plan de travail et budget annuel (PTBA) de l'année 2022 du PAE, il est prévu entre autres activités pour le compte du Togo, la formulation d'un plan d'action du cadre de concertations nationales (CCN) et l'élaboration d'une charte de fonctionnement et de durabilité du CCN sur l'agroécologie.

Afin de réaliser cette activité financée par le PAE, il est envisagé pour le Togo le recrutement d'un consultant qualifié pour formuler un plan d'action et une charte de fonctionnement et de durabilité en concert avec les différents acteurs concernés et qui feront l'objet d'analyse et de validation par un ensemble plus élargi d'acteurs à l'occasion d'un atelier national de validation.

2. Objectif et objectifs spécifiques

Il s'agit dans le cadre cette mission de recruter un consultant professionnel pour formuler un plan d'actions et une charte efficaces et efficients de concert avec les différents acteurs concernés. Spécifiquement, il s'agira de :

- Elaborer un plan d'action pour le CCN ;
- Elaborer une charte de fonctionnement et de durabilité du CCN sur l'agroécologie.

3. Résultats attendus

A l'issue de la mission, les résultats attendus du consultant sont :

- Un plan d'actions budgétisé est formulé pour le CCN ;
- Une charte est élaborée et mise à la disposition du CCN.

4. Tâches et responsabilités du consultant

Placé sous la responsabilité conjointe du MAEDR et de l'ARAA, le consultant a la responsabilité d'apporter toute son expertise technique pour la conception d'une maquette de plan d'actions du CCN et d'un projet de charte de fonctionnement et de durabilité du CCN sur l'agroécologie. A ce titre, il participe pleinement à l'élaboration du plan d'actions et de la charte et apporte des supports techniques aux différentes parties prenantes aussi bien à la phase préparatoire de l'atelier, qu'au moment de sa tenue. Il est chargé notamment de :

- diagnostiquer l'état actuel de l'agroécologie au Togo et faire une analyse comparative avec le reste de la sous-région;
- proposer un modèle de plan d'actions de dernière génération, précis et concis ;
- élaborer de concert avec les acteurs directs de l'agroécologie le plan d'actions détaillé qui ressort toutes les rubriques entre autres, le chronogramme, les responsables et les différents coûts ;
- examiner et analyser tous les documents existants sur l'agroécologie au Togo et dans la sous-région pour la précision des actions du plan et l'adéquation de la charte aux attentes du CCN ;
- aider les parties prenantes à l'appropriation du plan d'actions et de la charte notamment leurs différents rôles et responsabilités au sein du CCN.

5. Livrables attendus du consultant

Au terme de la mission, le consultant devra fournir dans les délais consentis à la signature du contrat, les livrables suivants :

- Un plan d'action budgétisé du CCN ;
- Une charte de fonctionnement et de durabilité du CCN.
- Un rapport provisoire ;
- Un rapport final intégrant les observations et recommandations etc.

6. Qualifications, compétences et expériences requises

a) Qualifications et compétences

- Etre de nationalité togolaise ;
- Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur agronome ou équivalent BAC+5 en sciences agronomiques, environnementales, économie rurale ;
- Avoir une très bonne maîtrise des pratiques relevant de l'agroécologie et de la protection de l'environnement ;

- Avoir une excellente connaissance des mesures multisectorielles en cours pour la transition agroécologique au Togo ;
- Faire preuve d'une bonne capacité d'élaboration des documents de plan d'actions ;
- Maîtriser parfaitement le contexte agroécologique
- Avoir une expression et une rédaction parfaite du français et maîtriser les canevas d'élaboration des textes multi acteurs;
- Avoir une très bonne qualité analytique et de synthèse ;
- Avoir le sens de l'organisation et une aptitude à travailler dans un environnement multi-acteurs et multiculturel ;
- Etre apte à maintenir l'autodiscipline nécessaire pour travailler dans une grande organisation de service public.

b) Expériences

- Avoir au moins 5 ans d'expérience dans les domaines agricole, gestion de projets de protection de l'environnement, recherche et diffusion des pratiques agroécologiques ;
- Avoir une expérience avérée dans l'animation d'équipe, cadre de concertation, atelier ou réunion est vivement souhaitée ;
- Avoir une expérience dans une structure œuvrant dans l'agroécologie est un atout ;
- Avoir une expérience dans l'élaboration des textes est un atout.

7. Conditions de travail et méthodologie

Les services de consultant pour la formulation du plan d'action du cadre de concertations nationales (CCN) et pour l'élaboration d'une charte de fonctionnement et de durabilité du CCN sur l'agroécologie dès la signature du contrat de prestation. Le contrat prend fin après la validation du plan d'actions et l'adoption de la charte.

Le consultant s'évertuera à collecter toutes les informations nécessaires sur toute l'étendue du territoire national auprès de tous les acteurs, institutions, structures publiques et privés, ONG etc. concernés par l'agroécologie. Une méthodologie claire et rigoureuse sera présentée à laquelle sera adossée un plan de travail pertinent permettant de réaliser toutes les tâches prévues dans les délais contractuels fixés.

Le candidat sera sélectionné conformément aux procédures de sélection en vigueur en République Togolaise et à celles non contradictoires de l'ARAA et de l'AFD.

8. Dossier de candidature

- Une Lettre de motivation datée et signée ;
- Un CV détaillé contenant les coordonnées de 3 personnes de référence;
- Une Copie de la pièce d'identité ;
- Copies conformes des diplômes ;
- Copies conformes des attestations ou des certificats de travail.

9. Procédure et délais de soumission

Les dossiers de candidatures rédigés en langue Française doivent être soumis par courrier électronique à l'adresse **xxxxxxxxxxxxx**, en précisant le titre du poste dans l'objet du message ou par version physique contenue dans une enveloppe A3 portant la mention :

«RECRUTEMENT DE CONSULTANT POUR LA FORMULATION D'UN PLAN D'ACTION DU CADRE DE CONCERTATION NATIONALE (CCN) ET L'ELABORATION D'UNE CHARTE DE FONCTIONNEMENT ET DE DURABILITE DU CCN SUR L'AGROECOLOGIE»

Le délai de dépôt du dossier est fixé au xxxxxxxxxxxxxx.

Les informations complémentaires relatives au poste peuvent être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures suivantes : de lundi à vendredi de 8h à 12h et de 15h à 17h (heures locales) ; ou en faisant une demande par e-mail à l'adresse : xxxxxxxxxxxxxx